



ÉTUDES ÉCONOMIQUES

PROSPECTIVE

Économie sociale et solidaire : la valorisation des déchets et le réemploi

Date de parution : 2017
Couverture : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin
Édition : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot

ISBN : 978-2-11-151550-5

Économie sociale et solidaires :
la valorisation des déchets et le réemploi



Le Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques (Pipame) a pour objectif d'apporter, en coordonnant l'action des départements ministériels, un éclairage de l'évolution des principaux acteurs et secteurs économiques en mutation, en s'attachant à faire ressortir les menaces et les opportunités pour les entreprises, l'emploi et les territoires.

Des changements majeurs, issus de la mondialisation de l'économie et des préoccupations montantes comme celles liées au développement durable, déterminent pour le long terme la compétitivité et l'emploi, et affectent en profondeur le comportement des entreprises. Face à ces changements, dont certains sont porteurs d'inflexions fortes ou de ruptures, il est nécessaire de renforcer les capacités de veille et d'anticipation des différents acteurs de ces changements : l'État, notamment au niveau interministériel, les acteurs socio-économiques et le tissu d'entreprises, notamment les PME. Dans ce contexte, le Pipame favorise les convergences entre les éléments microéconomiques et les modalités d'action de l'État. C'est exactement là que se situe en premier l'action du Pipame : offrir des diagnostics, des outils d'animation et de création de valeur aux acteurs économiques, grandes entreprises et réseaux de PME/PMI, avec pour objectif principal le développement d'emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire national.

Le secrétariat général du Pipame est assuré par la sous-direction de la Prospective, des Études et de l'Évaluation Économiques (P3E) de la direction générale des Entreprises (DGE).

Les départements ministériels participant au Pipame sont :

- le ministère de l'Économie et des Finances ;
- le ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- le ministère de la Cohésion des territoires
- le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- le ministère des Armées ;
- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- le ministère du Travail ;
- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- le ministère des Sports ;
- le ministère de l'Intérieur ;
- le ministère des Solidarités et de la Santé ;
- le ministère de la Culture ;
- le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), rattaché au Premier ministre.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Odile KIRCHNER	Délégation interministérielle à l'Économie sociale et solidaire
Thierry LANGE	DGE, service de la Compétitivité, de l'Innovation et du Développement des entreprises (SCIDE)
Jean-Paul PLATTIER	DGE, sous-direction du Droit des entreprises
Alice MÉTAYER-MATHIEU	DGE, bureau de l'Information économique et de la Prospective
Soufiane DAHBI	DGE, bureau de l'Information économique et de la Prospective
Marie-Pierre LE BRETON	DGE, mission des Services à la personne
François VILLEREZ	DGE, bureau des Éco-industries et du Développement industriel durable
Géraldine LACROIX	Caisse des Dépôts, département Économie et Cohésion sociale
Frédéric LEVET	Caisse des Dépôts, département Économie et Cohésion sociale
Julia GASSIE	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

La conduite des entretiens et la rédaction du présent rapport ont été réalisées par les cabinets de conseil :

CMI
80 rue Gallieni
92773 Boulogne-Billancourt
Cedex
Tél. : +33 (0) 1 47 12 53 00
www.cmi-strategies.com

AUXILIA
41 rue du Chemin Vert
75011 Paris
Tél. : +33 (0) 1 55 28 97 10
www.auxilia-conseil.com

**LE COMPTOIR DE
L'INNOVATION**
7 boulevard Voltaire
75011 Paris
Tél. : +33 (0) 1 55 28 01 50
www.lecomptoirdelinnovation.com

Consultants :

Jean-Guillaume BAYADA, CMI, directeur de mission
Julie KOELTZ, CMI, associée
Lucie BARRA, CMI, consultante
Hélène LE TENO, Auxilia, directrice Entreprises
Sophie DANLOS, Auxilia, consultante Séniors
Léonie DUPHENIEUX, Le Comptoir de l'Innovation, chef de projet

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
Objectifs de l'étude	11
Phasage et méthodologie	Erreur ! Signet non défini.
Méthodologie de l'analyse quantitative	Erreur ! Signet non défini.
<i>Analyse de la dynamique des quatre secteurs</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Analyse de la dynamique de l'ESS dans les quatre secteurs</i>	Erreur ! Signet non défini.
PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE « PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS »	15
Définition des termes	15
Vers l'économie circulaire	15
Périmètre étudié	17
PANORAMA DE L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR - PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS 19	
La demande	19
L'offre	20
L'emploi	24
L'ESS	26
<i>Présence dans le secteur</i>	26
<i>Atouts et faiblesses</i>	29
<i>Success stories</i>	32
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SECTEUR.....	33
Les évolutions prévisionnelles de la demande et de l'offre	33
<i>La demande.....</i>	33
<i>L'offre.....</i>	33
L'impact du numérique	34
Le potentiel d'emplois	35
Les perspectives d'évolution de l'ESS	35
Enjeux et leviers de développement de l'ESS : recommandations	38
SIGLES	41
INDEX DES ILLUSTRATIONS	43
PERSONNALITÉS CONSULTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE	44
BIBLIOGRAPHIE.....	45

INTRODUCTION

Objectifs de l'étude

Avec à ce jour environ 165 000 entreprises¹, comprenant 154 000 associations employeuses, 8 700 coopératives, 800 mutuelles, 500 fondations et une centaine de sociétés commerciales, l'économie sociale et solidaire (ESS) emploie près de 2,4 millions de salariés, soit 13 % de l'emploi salarié privé, dans des secteurs diversifiés : 63 % des emplois de l'action sociale, 56 % des emplois du sport et des loisirs, 30 % des activités financières et d'assurance, 29 % de la culture, 19 % de l'enseignement².

La répartition sur le territoire fait apparaître de fortes disparités : en 2015, le Limousin, la Basse-Normandie, le Poitou-Charentes, la Bretagne, la Franche-Comté, l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon atteignent ou dépassent 16 %, contre 8,7 % en Île-de-France. En raison de la nature de ses activités tournées vers les besoins de la population, mais aussi par conviction, l'ESS est une économie qui agit dans la proximité et a donc un poids particulièrement significatif de l'emploi dans les territoires peu denses.

Les entreprises de l'ESS se caractérisent également par leur forte capacité d'innovation : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance, nouvelles réponses aux défis sociaux toujours plus nombreux et plus complexes. L'ESS défriche depuis de nombreuses années des filières et repousse des frontières : elle a été pionnière du recyclage (papier, textile, déchets électroniques, etc.), créatrice dans les modes de production et de distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts, etc.) et active dans le déploiement au plus grand nombre de la transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable et partagée, coopératives d'énergie citoyenne, etc.). Elle a inventé l'insertion par l'activité économique qui accueille aujourd'hui environ 130 000 personnes et est particulièrement foisonnante en innovations pour accompagner le retour à l'emploi, en s'attaquant aux freins insuffisamment traités : la mobilité, la préparation aux entretiens et l'accompagnement à la prise de poste, l'ouverture des entreprises à la diversité...

Autant d'atouts qui inscrivent aujourd'hui les entreprises de l'ESS dans des dynamiques durables alliant développement économique et social, transition écologique, lutte contre l'exclusion, renforcement de l'engagement citoyen et de la fraternité. Par les emplois qu'elle crée, son implication dans le développement local, son impact sur l'attractivité des territoires, mais aussi par cette capacité à mobiliser des citoyens autour de projets variés, l'ESS est un levier majeur pour les politiques publiques.

Pour autant l'ESS doit faire face, comme le reste de l'économie, à de nombreux défis et transitions. Ses entreprises connaissent, dans certains secteurs, une concurrence accrue du secteur lucratif (aide à domicile, recyclage et valorisation des déchets notamment) ou l'arrivée de nouveaux acteurs économiques. Elles sont comme les autres entreprises confrontées à la transformation numérique, source d'opportunité en termes de process internes, d'offre de nouveaux services, de visibilité mais également d'inquiétude pour les structures de petite taille qui manquent des compétences nécessaires.

Économie circulaire, gestion des biens communs, autant de pistes à conquérir ou reconquérir pour démontrer que développement économique peut se conjuguer avec ambition sociale et pratiques solidaires.

Pour éclairer ces enjeux et apporter une vision prospective, la Délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire, la Direction générales des entreprises (DGE) et la Caisse des dépôts ont décidé de financer une étude stratégique sur quatre filières à fort potentiel pour l'ESS :

¹ La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini les entreprises de l'ESS comme l'ensemble des acteurs appartenant traditionnellement à l'économie sociale par leur forme juridique (associations, coopératives, mutuelles et fondations) en y ajoutant une nouvelle catégorie, celle des sociétés commerciales susceptibles de porter de nouvelles formes d'entrepreneuriat social et répondant à des critères précis définis à l'article 2 de cette même loi (gouvernance démocratique, impartageabilité des réserves). Ces sociétés peuvent solliciter d'être agréées comme entreprises solidaires d'utilité sociale.

A contrario, l'expression « entreprises non-ESS » correspond aux entreprises qui ne répondent pas à la définition ci-dessus. (On trouvera parfois dans le langage courant les expressions « entreprises classiques », « traditionnelles » ou encore « privées lucratives » pour décrire ces structures).

² Source : CNCRESS - *Atlas national de l'ESS*.

1. circuits courts de production de denrées alimentaires vers les consommateurs (qu'il s'agisse des particuliers, des restaurants ou de la restauration collective) au sein des secteurs du commerce alimentaire de détail et de la transformation alimentaire ;
2. collecte, recyclage de déchets, production et vente de matières premières recyclées, production et vente de produits recomposés ou de seconde main ;
3. écobâtiment, rénovation thermique de bâtiments (habitation, locaux d'entreprises) ;
4. aide à la personne, pour les personnes âgées.

Ces études ont été confiées au groupement CMI – Auxilia – Le Comptoir de l'Innovation avec pour objectif de situer le positionnement stratégique des acteurs de l'ESS par rapport aux acteurs de l'économie non-ESS dans chaque filière, d'analyser les forces et faiblesses des entreprises de l'ESS et d'identifier les leviers de leur développement.

Phasage et méthodologie

L'étude a été menée en trois volets de juillet 2016 à mars 2017, en étroite relation avec le comité de pilotage :

- volet 1 : L'évolution récente du secteur économique considéré et de ses acteurs économiques ; part de l'ESS et analyse de ses forces et faiblesses ;
- volet 2 : L'évaluation prospective du potentiel d'activités et d'emploi à moyen terme de la filière ;
- volet 3 : Les leviers de développement de l'ESS dans chaque filière.

Figure 1 – Déroulé de l'étude

Volet 1	Volet 2	Volet 3
Juillet – octobre 2016	Octobre – décembre 2016	Décembre 2016 – janvier 2017
<p>Objectifs/livrables</p> <p>Analyse quantitative et évolution récente du secteur économique considéré</p> <p>Analyse du poids de l'ESS par secteur et de son ancrage géographique</p> <p>Analyse des forces et faiblesses et des modèles économiques de l'ESS</p>	<p>Objectifs/livrables</p> <p>Vision prospective des grandes tendances d'évolution à 3/5 ans de la demande et de l'offre</p> <p>Analyse de l'impact de la transformation numérique sur le secteur et de ses conséquences notamment sur l'ESS</p> <p>Opportunités et risques pour l'ESS et adaptations pertinentes des modèles économiques de l'ESS</p> <p>Scénarios d'évolution du secteur et de l'ESS</p>	<p>Objectifs/livrables</p> <p>Recommandations stratégiques sur le positionnement des acteurs de l'ESS dans chaque secteur</p> <p>Leviers opérationnels pour le développement de l'ESS au sein de chaque secteur</p>
<p>Moyens</p> <p>Études documentaires</p> <p>Traitements statistiques</p> <p>Entretiens avec une sélection d'acteurs</p>	<p>Moyens</p> <p>Atelier prospectif réunissant 40 acteurs des marchés étudiés (non-ESS et ESS)</p>	<p>Moyens</p> <p>Atelier sur les leviers de développement de l'ESS dans chaque filière</p>

La réalisation de cette étude a reposé sur :

- l'exploitation de ressources documentaires (cf. bibliographie) ;
- l'exploitation de données de la statistique publique (Insee) et privée (Base de données Diane, Bureau Van Dijk) ;
- la réalisation d'une série d'entretiens réalisés auprès d'acteurs – non-ESS et ESS – représentatifs des quatre secteurs étudiés (quinze entretiens par secteur) ;
- la création de deux ateliers de travail réunissant les acteurs publics et privés des secteurs considérés.

Méthodologie de l'analyse quantitative

Analyse de la dynamique des quatre secteurs

L'analyse de la dynamique des quatre secteurs a été menée de la manière suivante :

- identification des ensembles d'acteurs pertinents pour chacun des maillons des quatre chaînes de valeur à partir des codes NAF (toutes sociétés hors SCOP et SCIC) ;
- extraction des données entreprises par code NAF sur la base de données Bureau Van Dijk ;
- contrôle de cohérence (nombre d'établissements) et exploitation des variables à analyser (effectifs, chiffre d'affaires, rentabilité) sur la période 2011-2014.

Analyse de la dynamique de l'ESS dans les quatre secteurs

L'analyse de la dynamique de l'ESS dans les quatre secteurs a fait l'objet d'un traitement isolé, en utilisant deux bases de données distinctes : les données de Bureau Van Dijk pour les SCOP et SCIC, qui ont l'obligation de déclarer leurs comptes annuels, et les données de l'Insee pour les autres acteurs de l'ESS non soumis à cette obligation.

Figure 2 – Méthodologie d'analyse quantitative de la dynamique de l'ESS dans les quatre secteurs considérés

1	Identification des ensembles d'acteurs pertinents pour chacun des maillons des quatre chaînes de valeur à partir des codes NAF	
	<u>Pour les Scop et les Scic (soumises à une obligation de déclaration des comptes annuels)</u>	<u>Pour les associations, coopératives (hors Scop et Scic), fondations et mutuelles (non soumises à une obligation de déclaration des comptes annuels)</u>
2	Extraction des données entreprises par code NAF sur la base de données Bureau Van Dijk	Extraction des données Insee (données agrégées, non nominatives, disponibles par statut, pas de données nominatives)
3	Contrôle de cohérence (nombre d'établissements) et exploitation des variables à analyser (effectifs, chiffre d'affaires, rentabilité) sur la période 2011-2014	Exploitation des variables à analyser (effectifs, volume d'activité) sur la période 2011-2013 (dernière année disponible)

L'analyse quantitative de la dynamique de l'ESS a requis la définition de certains partis pris.

Définition de l'ESS retenue pour l'analyse quantitative

- Ont été retenus dans l'analyse quantitative de la dynamique de l'ESS les acteurs identifiables comme appartenant à l'ESS par leur forme juridique : associations, coopératives (dont SCOP et SCIC), mutuelles et fondations.
- Toutes les entreprises d'insertion ou habilitées à employer des personnes en insertion pertinentes ont été incluses dans le périmètre d'étude de par leur domaine d'activité (code NAF) et/ou leur statut (ESS / non ESS).
- N'ont pas été isolées dans l'analyse quantitative de la dynamique de l'ESS les entreprises de forme juridique conventionnelle (« sociétés commerciales de l'ESS »), encore peu nombreuses.

Évaluation du volume d'activité pour les acteurs de l'ESS hors Scop et Scic

- Le volume d'activité a été défini comme étant égal à : total des dotations et de subventions + total des ressources propres = produits d'exploitation.
- A défaut de bases de données spécifiques exploitables, le ratio moyen du volume d'activité par emploi et de la dynamique de ressources propres a été déterminé grâce aux entretiens pour chaque catégorie d'acteurs.
- Ce ratio a été projeté sur l'ensemble des acteurs de la même catégorie pour chaque secteur.

Biais d'analyse

En raison de l'incomplétude des bases de données utilisées (certaines entités ne déposant pas leurs comptes et ne déclarant pas leurs effectifs de manière régulière et exhaustive), un échantillon a été constitué à partir des entreprises non-ESS et entreprises de l'ESS ayant déclaré l'ensemble des variables analysées de l'année 2011 à l'année 2014.

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE « PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS »

Définition des termes

Cette étude de marché porte sur deux secteurs : celui de la prévention de la production de déchets et celui de la gestion des déchets.

- La **prévention de la production de déchets**, notamment par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des matières et des produits, comprend des opérations de collecte, tri, réparation et vente. Est considérée comme réemploi, toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Il s'agit de l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, *a priori*, lui donnera une seconde vie. Dans le cadre du réemploi, le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Ce n'est donc pas un mode de traitement des déchets mais une composante de la prévention³.

- La **gestion des déchets**, plus communément désignée par le terme recyclage, englobe les processus de collecte, tri, traitement, valorisation ou élimination. Relève du recyclage toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Le recyclage consiste donc à réintroduire dans un cycle de production, un déchet en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il peut intervenir dans le même processus que le produit d'origine ou dans un cycle différent pour une production similaire (par exemple, papier recyclé, par opposition au papier)⁴.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini les **entreprises de l'ESS** comme l'ensemble des acteurs appartenant traditionnellement à l'économie sociale par leur forme juridique (associations, coopératives, mutuelles et fondations) en y ajoutant une nouvelle catégorie, celle des sociétés commerciales susceptibles de porter de nouvelles formes d'entrepreneuriat social et répondant à des critères précis définis à l'article 2 de cette même loi (gouvernance démocratique, partageabilité des réserves). Ces sociétés peuvent solliciter d'être agréées comme entreprises solidaires d'utilité sociale.

A contrario, l'expression « **entreprises non-ESS** » correspond aux entreprises qui ne répondent pas à la définition ci-dessus. (On trouvera parfois dans le langage courant les expressions « entreprises classiques », « traditionnelles » ou encore « privées lucratives » pour décrire ces structures).

Vers l'économie circulaire

L'histoire de la gestion des déchets au cours de 150 dernières années⁵ a conduit à ne pas modérer la production de déchets (qui a été fortement croissante jusqu'au tournant du 21^e siècle en France) puis à assurer la gestion de la fin de vie des produits, pour des motifs tels que la propreté urbaine, les aspects sanitaires en ville, en la confiant généralement à des opérateurs spécialisés (en régie ou en délégation de service public pour les déchets ménagers ; par une diversité d'acteurs privés pour les déchets industriels ou spécialisés).

³ Définition du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

⁴ Définition du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

⁵ Voir l'ouvrage historique de Sabine Barles (CNRS) « L'invention des déchets urbains » qui retrace les grandes étapes historiques de la production des déchets (par effet de métropolisation, augmentation des niveaux de vie, augmentation des produits emballés, de débouclage des flux entre la ville, la campagne et les industries de proximité), de leur collecte (par les chiffonniers et grossistes, puis de manière plus massifiée après l'arrêté « Poubelle » en 1880, mise en place de collecte hippomobile puis motorisée) et de leur traitement (décharges, incinérateurs).

Cette gestion « en aval » (via la collecte, le tri, puis le maillon final : enfouissement, incinération, valorisation, méthanisation...) donne progressivement place une vision « amont », qui a été d'abord posée par la hiérarchie des modes de traitement des déchets et le principe des 4R : réduire (la quantité de déchets), préparer pour réemployer/réutiliser, revaloriser (recycler pour valorisation matière ou énergie), avant élimination... puis, plus récemment, par la notion de hiérarchie des ressources.

En particulier, les textes européens (Paquet « Économie circulaire » adopté fin 2015) et français définissent la transition vers une économie circulaire.

Loi TECV (Transition énergétique pour la croissance verte), Titre IV : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage.

Art. L. 110-1-1. – La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. La promotion de l'écologie industrielle et territoriale et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement et issus du recyclage, la commande publique durable, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de l'émission des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité.

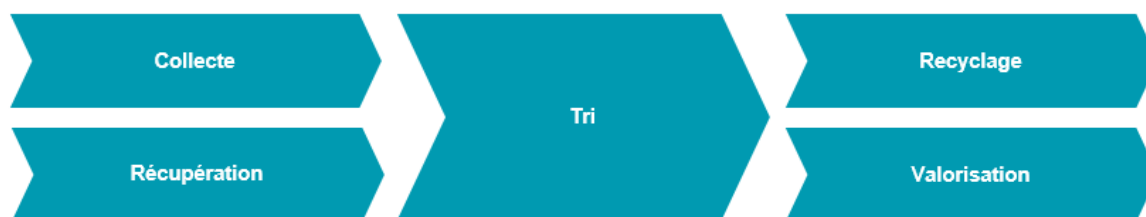
À ce jour, la réalité des métiers et des schémas d'une gestion optimisée des matières et produits (prévention, économie de fonctionnalité, écoconception, allongement de la durée de vie, création de « boucles locales » de valorisation des matières...) et des déchets, d'une part, et les nomenclatures statistiques (permettant d'observer les tendances dans ces métiers), d'autre part, ne permettent pas encore de décrire totalement ce secteur comme étant celui de l'économie circulaire.

Les principales logiques économiques à l'œuvre, en particulier la contractualisation entre les acteurs rémunérant la tonne collectée et/ou traitée (et pas à la tonne de déchets évités/tonne de matières préservées ou produits réemployés) n'incite pas à réduire les volumes et à s'orienter vers l'économie circulaire dans son acceptation « économie de ressources ».

Nous avons donc travaillé dans cette étude à partir d'une vision largement « héritée » de la chaîne de valeur des déchets.

Périmètre étudié

Figure 3 – Chaîne de valeur de la gestion des déchets



Liste des codes NAF retenus pour chaque maillon de la chaîne de valeur déchets

Par la collecte, la récupération et le tri, nous entendons le ramassage des déchets et leur tri pour faciliter leur recyclage.

Correspondance avec les codes NAF

- **E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution**
 - **38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**
 - 38.11Z - Collecte des déchets non dangereux
 - 38.32Z - Récupération de déchets triés

Le recyclage et la valorisation renvoient au retraitement des substances, matières et produits afin de les réintroduire dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Correspondance avec les codes NAF

- **E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution**
 - **38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**
 - 38.32Z - Récupération de déchets triés
- **G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles**
 - **47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles**
 - 47.79 - Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
- **S - Autres activités de services**
 - **95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques**
 - 95.11 - Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
 - 95.12 - Réparation d'équipements de communication
 - 95.21 - Réparation de produits électroniques grand public
 - 95.22 - Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
 - 95.29 - Réparation d'autres biens personnels et domestiques

PANORAMA DE L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR - PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

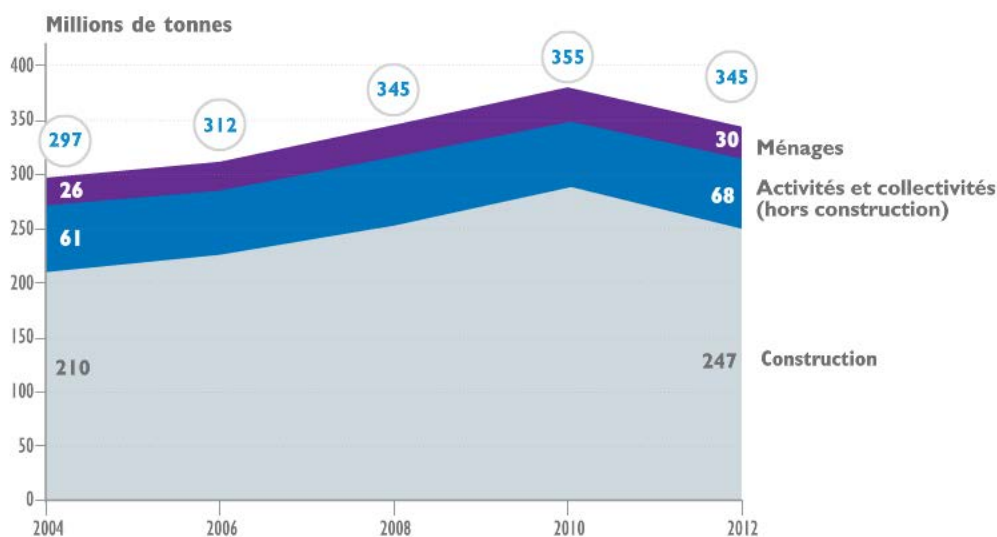
La demande

Avec près de 345 millions de tonnes produites en 2012, soit 10 millions de tonnes de moins par rapport à 2010, la production de déchets a légèrement reculé depuis quelques années, en particulier sous l'effet du ralentissement du secteur de la construction, principal générateur de déchets (71,6 % des déchets produits en France le sont par le BTP).

La production de déchets reste aujourd'hui globalement stable avec, en particulier, un découplage entre les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits et la croissance démographique qui a été atteinte en 2009. Ceci traduit des changements de comportement de consommation et de production de déchets chez les ménages⁶, qui génèrent environ 30 millions de tonnes de déchets par an, 9 % du total de déchets générés en France. La quantité de déchets municipaux générés par habitant en France ne cesse de réduire depuis 2012, en lien avec les politiques visant à réduire le gaspillage alimentaire et le suremballage. Cette quantité a encore diminué de 1 % en 2016 (contre 3 % en 2014 et 2015⁷).

Les autres producteurs de déchets sont les entreprises hors BTP (industrie, services, transport, commerce, agriculture, produisant 18,3 % des déchets) et les collectivités (1,2 % des déchets).

Figure 4 – Évolution de la production de déchets en France entre 2004 et 2012 ⁸



⁶ Source : Ademe, « Chiffres clés déchets », 2015.

⁷ Source : Étude Xerfi, « Le marché des déchets », 2016.

⁸ Source : Écogisements, Livre blanc, « Recyclage en France : comprendre un secteur en pleine mutation », 2016.

L'offre

La gestion des déchets : un secteur en essor pour lequel la captation de valeur et son partage, est en évolution.

Les acteurs de la gestion des déchets se répartissent en trois grandes catégories :

- les recycleurs, prestataires assurant la collecte, le tri, le traitement, la valorisation ou l'élimination des déchets ;
- les éco-organismes, qui organisent les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) ;
- les institutions et collectivités territoriales, en charge de la collecte des déchets ménagers et qui contractent avec les recycleurs pour leur traitement.

Si les tonnages collectés sont sur une tendance décroissante, les montants dépensés pour leur gestion n'ont cessé d'augmenter depuis sur les dernières décennies (+6,5 %/an depuis 1990).

Parmi les raisons de cette hausse des coûts de collecte, est évoquée la difficile équation économique des tournées de collecte et de leur fréquence. Si les tonnages baissent, mais que les fréquences de passage sont maintenues (pour des raisons de qualité de service et d'hygiène), la rentabilité des tournées baisse. L'orientation vers la collecte sélective est également un facteur de hausse de coûts de collecte, mais qui fait sens dès lors qu'on privilégie le tri de flux à la source (chez l'émetteur). En aval, les coûts de traitements sont également en hausse : affiner le tri, traiter et conditionner les matières secondaires ont un « cut » à la tonne globalement supérieur à la solution passée non durable (envoi des déchets en centre de stockage). Dès lors, la dépense nationale de gestion des déchets constitue le premier poste en valeur de dépense relative à la protection de l'environnement. Elle atteint près de 18 milliards d'euros en 2016 contre 14 milliards d'euros en 2009.

Le secteur de la gestion des déchets évolue en termes de typologie d'acteurs. Ce secteur (collecte, récupération, traitement), concerne 2 300 établissements pour la collecte et le traitement et 3 800 pour la récupération. Le CA des entreprises est estimé à plus de 20 milliards d'euros mais il ne recouvre pas exactement le chiffre d'affaires lié aux déchets, les entreprises du secteur pouvant avoir des chiffres d'affaires liés à des activités annexes⁹. Ces mêmes entreprises emploient 122 000 salariés.

Les acteurs majoritaires du recyclage au sens large sont les **majors de services** (services de propreté urbaine/collecte de déchets) :

- Sepur, créée en 1965, l'entreprise a développé une solide expertise de la gestion de la propreté et des déchets en proposant une approche personnalisée aux territoires à travers des solutions de collectes, nettoyage urbain, tri, valorisation, recyclage, compostage, etc. Sepur a réalisé 169 M€ de CA en 2015, avec 2 400 employés.
- Pizzorno Environnement, créée en 1974, propose des services de collecte, nettoyage, tri, valorisation et traitement. L'entreprise réalise en 2013 plus de 230 M€ de chiffre d'affaires.
- Les majors de la valorisation qui sont d'abord des recycleurs :
- Paprec, collecte et recycle les déchets industriels et ménagers. Le groupe compte 4 500 collaborateurs répartis sur plus de 102 sites en France et en Suisse et traite plus de 6 000 000 tonnes de déchets par an pour un chiffre d'affaires qui atteignait 900 M€ fin 2014.
- Groupe Séché, créée en 1985, l'entreprise qui est spécialisée dans la valorisation et le traitement des déchets ménagers et industriels compte aujourd'hui 1 900 salariés et une vingtaine de filiales pour 440 M€ de chiffre d'affaires.
- Derichebourg, est un acteur international présent dans 14 pays qui compte 33 000 collaborateurs et réalise plus de 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les majors intégrés :

- Suez, lancé en 1858, est le deuxième groupe mondial dans les domaines de la gestion de l'eau et des déchets. En 2015, l'entreprise publiait un chiffre d'affaires de 15,135 milliards d'euros et employait 82 536 collaborateurs.
- Veolia, multinationale française propose à ses clients, collectivités locales et entreprises, une expertise dans trois domaines complémentaires : gestion du cycle de l'eau, gestion et valorisation

⁹ Source : Ademe, « Chiffres clés déchets », 2015.

des déchets et gestion de l'énergie. Veolia emploie plus de 173 000 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires en 2015 de 24,9 milliards d'euros.

- Coved, filiale propreté du groupe Saur, maîtrise l'ensemble des métiers de la collecte, du nettoyage des espaces publics, du tri, du traitement, du stockage et de la valorisation des déchets. (remarque : Coved a récemment été racheté par Paprec).

On doit cependant distinguer l'évolution des différents segments¹⁰ :

- Le chiffre d'affaires de la collecte des déchets à proprement parler s'est stabilisé depuis 2014 avec une réduction du potentiel d'activité (gisement de déchets), une négociation des prix à la baisse par les collectivités ;
- Le chiffre d'affaires du traitement des déchets a, quant à lui, augmenté de 54,5 % entre 2005 et 2016 en raison des obligations réglementaires strictes concernant la valorisation des déchets et la responsabilisation élargie du producteur.

Les évolutions réglementaires récentes du secteur

- **La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi LTECV) :**
 - Donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets d'activités économiques (notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics) ;
 - Vise à développer le réemploi et à augmenter la quantité de déchets préparés à la réutilisation (notamment les équipements électriques et électroniques, les textiles et les éléments d'ameublement) ;
 - Souhaite augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière (notamment organique) en orientant 55 % en 2020 puis 65 % en 2025 des déchets non dangereux et non inertes vers des filières de valorisation, et en développant le tri à la source des déchets organiques ;
 - Prévoit la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets pour les collectivités territoriales, avec pour objectif que celle-ci couvre 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025.
- **L'adoption en décembre 2015 du Paquet économie circulaire par la Commission européenne fixe également plusieurs objectifs à l'horizon 2030 :**
 - Le recyclage de 65 % des déchets municipaux ;
 - Le recyclage de 75 % des déchets d'emballage.

¹⁰ Source : Étude Xerfi, « Le marché des déchets », 2016.

L'effet conjugué du recul de la production de déchets et de l'apparition de nouvelles obligations en matière de recyclage se traduit par un bouleversement de la captation de valeur sur la chaîne du secteur :

- L'activité de collecte devient de moins en moins profitable du fait de la contraction des volumes, par des coûts logistiques pouvant être difficile à couvrir (par exemple pour des tournées spécifiques et/ou fréquentes), en face de la tendance à la modération des dépenses par les acteurs publics vis-à-vis de leurs délégataires. Très consommateur de main-d'œuvre, ce maillon est fortement impacté par la hausse des coûts de main-d'œuvre et globalement assez peu dynamique pour le déploiement d'innovations technologiques ou sociales sur les métiers de collecte, ces deux facteurs réduisent encore les leviers de compétitivité pour ses opérateurs. Enfin, nous notons que rares sont les acteurs de collecte qui parviennent à compléter (ou faire évoluer) leur métier en proposant des services d'évitement /prévention de la génération de déchets – soit parce qu'ils ont un intérêt à capter du gisement pour leurs activités en aval, soit parce que le basculement des politiques publiques vers des territoires « zéro déchet » est encore trop timide, soit parce que des générateur de déchets privés n'y voient pas assez clairement leur retour économique ;
- Pour les activités aval de la filière, le traitement et la valorisation tirent parfois mieux leur épingle du jeu, mais la situation est très contrastée selon les filières et gisements. L'innovation y est bien plus présente, permettant de rationaliser les processus et de mettre au point de nouvelles techniques : amélioration des outils de tri et de traitement grâce à la robotisation et aux technologies numériques, développement de techniques plus performantes de valorisation... ; une généralisation sur la santé économique de ce maillon n'a guère de sens, en particulier si l'on comprend que la performance des acteurs est largement dépendante des niveaux respectifs de coûts des déchets après collecte (voire après tri), des cours des matières premières secondaires (MPS) *versus* celui des matières vierges. La volatilité des cours est très diverse selon les filières (plastiques, huiles sont notamment très exposés).
- Les gisements devenant plus techniques et fragmentés, ceux-ci constituent des barrières à l'entrée permettant de maintenir le caractère hautement compétitif du secteur. Le secteur du recyclage a ainsi été très fortement marqué ces dernières années par les fusions-acquisitions. Renault et Sia ont ainsi créé une *joint venture*, Re-Source Industries, destinée au recyclage des VHU (véhicules hors d'usage).

S'agissant des filières de REP (responsabilité élargie du producteur), elles obéissent au principe du pollueur-payeur. Les fabricants/distributeurs/importateurs des produits concernés ont pour obligation de prendre en charge la collecte et le traitement des déchets issus de ces produits. La grande majorité décide de transférer cette responsabilité à un éco-organisme, contre versement d'une redevance. Ces sociétés de droit privé, agréées par les pouvoirs publics, organisent la gestion des déchets de ces filières en contractualisant avec des prestataires, auxquels est reversée une grande partie des redevances des fabricants.

Il existe actuellement en France une quinzaine de filières de REP, de nouvelles voyant le jour au fil des avancées réglementaires et des évolutions technologiques. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi LTECV) a créé une nouvelle filière pour les bateaux de plaisance hors d'usage, tout en étendant le périmètre de celles concernant les papiers, les textiles et les meubles. De plus en plus de fabricants sont donc concernés par cette obligation de recyclage de leurs déchets.

La réutilisation et le réemploi : un marché porté par le succès des sites internet de mise en relation et par la croissance des réseaux spécialisés de l'ESS.

En parallèle de la filière classique de gestion des déchets, les activités de réutilisation et de réemploi se développent selon les principes suivants :

- la réutilisation concerne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ;
- le réemploi concerne les opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Contrairement à la réutilisation, dans le cadre du réemploi, le produit garde

son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Ce n'est donc pas un mode de traitement des déchets mais une composante de la prévention.

Les acteurs présents sur le segment de la réutilisation et de la prévention de la production de déchets sont :

- Pour les acteurs non-ESS :
 - les sites internet de mise en relation : sites d'annonces tels que Leboncoin.fr et Vivastreet, places de marché telles que eBay et Priceminister ;
 - les dépôts-ventes : Troc.com, La caverne des particuliers ;
 - les revendeurs : Cash Express, Cash Converters ;
 - les vide-greniers et brocantes.
- Pour l'ESS :
 - Les réseaux spécialisés : Emmaüs, Réseau des Ressourceries, Envie, L'Heureux Cyclage, Tissons la solidarité ;
 - Les œuvres caritatives : Croix Rouge Française, Les restaurants du cœur, Secours Populaire, Secours catholique, Armée du Salut, Oxfam ;
 - Les réseaux d'acteurs de l'IAE (insertion par l'activité économique) : Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI), Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Chantier École ;
 - Les réseaux d'EA (entreprises adaptées qui permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses possibilités) et ESAT (établissements et services d'aide par le travail qui sont des établissements médico-sociaux de travail protégé, réservés aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle) : Union nationale des entreprises adaptées (UNEA), Association des paralysés de France (APF).

Tableau 1 – Réemploi et réutilisation dans l'ESS et les filières de l'occasion en 2013¹¹

	Économie sociale et solidaire			Occasion				
	Réseaux spécialisés	Œuvres caritatives	Réseaux d'EA et ESAT	Autres réseaux et indépendants	Sites Internet	Revendeurs	Dépôts ventes	Vide-greniers
Quantités réemployées et réutilisées (t)	142 000	19 000	8	27 700	269 272	70 000	241 000	175 000
Sous total par secteur	189 000 t			750 000 t				
Total	940 000 t							

Les réseaux spécialisés sont en croissance, tant en termes de chiffre d'affaires, de structures que d'emplois.

Les acteurs du réemploi ont réutilisé près de 940 000 tonnes de produits/objets/substances en 2013, 80 % par les acteurs conventionnels, les 20 % restants par l'ESS (Tableau 1). Les sites d'annonces et les places de marché ont une part de marché qui se situait entre 30 et 35 % en 2015. Les dépôts-ventes et les revendeurs représentaient quant à eux 9 à 11 % des ventes en valeur. Certaines organisations caritatives consacrent encore une partie importante de leur activité au réemploi et à la réutilisation (c'est notamment le cas de la Croix Rouge et du Secours Populaire), tandis que d'autres abandonnent peu à peu cette activité pour se réorienter vers l'action humanitaire. Les acteurs de l'IAE non affiliés à des réseaux spécialisés, les réseaux d'EA et ESAT migrent peu à peu vers les activités de tri et de recyclage¹².

¹¹ Source : Ademe, « Panorama de la deuxième vie des produits en France », actualisation 2014.

¹² Source : Ademe, « Panorama de la deuxième vie des produits en France », actualisation 2014.

Du côté des acteurs non-ESS, les sites internet de mise en relation gagnent des parts de marché, portés par les sites d'annonces comme Leboncoin.fr. Les places de marché, concurrents directs, amorcent une légère décroissance (c'est notamment le cas d'eBay et de Priceminister). Les réseaux de dépôts-ventes ont peu à peu transformé leur modèle pour intégrer de l'achat *cash*. Parmi eux, seuls Troc.com et la Trocante ont maintenu leur nombre de franchisés. Les revendeurs ont, quant à eux, intégré des services de dépôt-vente et continué à créer de nouvelles structures. En raison du succès toujours important des vide-greniers et brocantes, témoins d'un fort vivier de particuliers vendeurs/acheteurs, le nombre de brocanteurs professionnels a entamé une décroissance¹³.

Le chiffre d'affaires des biens d'occasion a augmenté de 3,8 % entre 2013 et 2015¹⁴, plus vite que la consommation des ménages (+ 1,6 %). En 2015, les ventes de biens de consommation d'occasion se sont élevées à 5,8 milliards d'euros, soit près de 1 % du commerce de détail dans son ensemble. **Ce marché devrait continuer à progresser dans les prochaines années**, pour plusieurs raisons :

- 47 % des Français ne seraient pas encore consommateurs de biens de seconde main, ce qui laisse une marge de progression importante pour le secteur.
- Si l'achat d'occasion s'est essentiellement renforcé sous l'effet de la crise et des restrictions financières des ménages, celui-ci s'inscrit de plus en plus dans une logique de consommation responsable, qui est en plein essor. Une étude du Crédoc¹⁵ va plus loin dans l'analyse : la seconde vie des objets se développe davantage pour des raisons économiques en ce qui concerne les vêtements pour enfants et les livres, tandis que le réemploi des vêtements pour adulte et des articles de sport s'explique plutôt par la diffusion de la norme écologique au sein de la société. Le Crédoc conclut que les pratiques de multiusage des objets sont plus présentes chez les personnes ayant un faible niveau de ressources financières et/ou le sentiment de ne bénéficier d'aucune aisance financière, adhérentes à la norme écologique et durable, habitant en milieu urbain, et jeunes.

La contribution des entreprises du secteur aux enjeux écologiques du réemploi reste malgré tout un sujet émergent. Ce n'est pas leur positionnement initial, davantage tourné vers la bonne affaire et la proximité.

Le secteur est également impacté par l'émergence des modes de consommation collaborative, de plus en plus prégnantes notamment dans l'équipement et l'habillement. La France est le pays où la consommation collaborative s'est le plus développée, avec les États-Unis et l'Espagne. Dans ces deux segments, la France compte déjà entre une vingtaine et une trentaine d'acteurs respectivement.

L'emploi

La gestion des déchets emploie 135 000 personnes. Deux gisements d'emploi semblent se distinguer :

- les emplois dans le recyclage, liés aux innovations en cours sur les processus de valorisation (nouvelles technologies de tri, technologies numériques...);
- les emplois de proximité sur la prévention, la médiation, la formation et la communication en amont de la production de déchets sont émergents et pourraient potentiellement gagner en importance. Selon les gisements (DMA, déchets du BTP, déchets industriels...), ces emplois pourront être portés soit par des collectivités et leurs prestataires (accompagner dans la mise en œuvre de leurs actions préventives, et également améliorer le taux de tri et son efficacité), soit par des acteurs privés (grande distribution, les sites industriels et les chantiers de construction-rénovation). À date, l'équation économique permettant de rémunérer correctement ces emplois n'est pas toujours aisée à trouver : des orientations plus fortes en termes d'objectif de prévention et de tri pourraient dynamiser ces activités – et une évaluation complète des bénéfices pour les collectivités ou acteurs générateurs de déchets, et plus largement la société liée au « déchet évité » serait nécessaire. Le recours à des emplois aidés ou des emplois d'avenir n'est pas le seul modèle possible. Certains projets comme le programme Environnements Solidaires (porté par la Régie de Quartier de l'ouest de la métropole nantaise), en partenariat avec des bailleurs sociaux, commencent à

¹³ Source : Ademe, « Panorama de la deuxième vie des produits en France », actualisation 2014.

¹⁴ Source : étude Xerfi.

¹⁵ Source : Crédoc, « Les secondes vies des objets : les pratiques d'acquisition et de délaissement des produits de consommation », 2012.

donner des exemples solides de bénéfices systémiques qui peuvent être obtenus. D'autres testent par ailleurs de nouveaux schémas avec une part du gratuit ou du non rémunéré en euros (ex. : Yoyo pour le tri de bouteilles PET et la collecte par des particuliers et des *coachs* de quartier, avec des points de récompenses utilisables pour certains achats de biens ou de loisirs).

Par ailleurs, les avancées technologiques s'accompagnent sans cesse de nouveaux produits et matériaux à recycler (notamment pour les déchets d'équipements électriques et électroniques) et de la mise en place consécutive de nouvelles filières REP. Des emplois très qualifiés dans le traitement et la valorisation de certains de ces nouveaux déchets pourraient être requis s'il s'agit de gisements très techniques.

En regard de ces gisements potentiels d'emplois (en prévention, en meilleur tri, en valorisations spécifiques selon les filières), d'ici cinq ans, un accompagnement social est préparé pour les salariés (16 000 chez Veolia) sur le secteur de la collecte, en perte de vitesse et sur un marché qui se segmente.

En 2015, les ouvriers constituaient la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée au sein des effectifs salariés du secteur (65 %). Viennent ensuite les professions intermédiaires (20 %), les cadres (8 %) et les employés (7 %).

L'emploi dans le secteur des biens d'occasion représentait en 2015 environ 25 000 ETP¹⁶. Dans le secteur du réemploi, les métiers liés au développement de solutions informatiques apparaissent fortement prometteurs afin de couvrir les perspectives de développement de la vente en ligne de biens d'occasion.

Leboncoin.fr a notamment embauché 100 ETP par an ces dernières années et en prévoit autant dans les cinq prochaines années. La société constate le développement de petites structures sur des activités équivalentes mais très spécialisées (pièces de rechange, vêtements, immobilier, etc.). Dans ce cas, les postes sont plutôt en développement informatique, (les évolutions technologiques permanentes autour des applications smartphones facilitent l'interface avec les clients) et en commercial (pour vendre des services aux entreprises). Dans le secteur du BTP, des acteurs (tels que Co-Recyclage) envisagent actuellement un nouvel essor, lié à un réel développement de la construction fine et du réemploi, ce qui serait de nature à générer des flux importants et un besoin d'intermédiation – qui peut être adressé par des services et outils numériques (identification des gisements et besoins, traçabilité, gestion des transactions, gestion et optimisation logistique...).

En dehors de ces fonctions, les postes créés autour du réemploi ne sont pas toujours des postes de long terme, on parle d'uberisation et de *jobs* de débrouille (petite logistique entre vendeur et acheteur, petite réparation).

Selon le rapport Pipame « Enjeux et perspectives de la consommation collaborative »¹⁷ le nombre total d'emplois directement générés par des structures relevant de la consommation collaborative (hors Amap) ne devrait pas excéder à ce jour 6 000 emplois en France. Cependant, l'étude souligne que le développement de la consommation collaborative sous-tend *a priori* plus de dynamiques positives pour l'emploi que de dynamiques négatives et de « pressions ». De nombreux acteurs de la consommation collaborative, mais aussi de l'économie traditionnelle s'accordent sur la nécessaire « professionnalisation » progressive des services collaboratifs.

¹⁶ Source : France Stratégie, « L'économie circulaire, combien d'emplois ? », Note d'analyse n°46, avril 2016.

¹⁷ <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/enjeux-et-perspectives-la-consommation-collaborative>

L'ESS

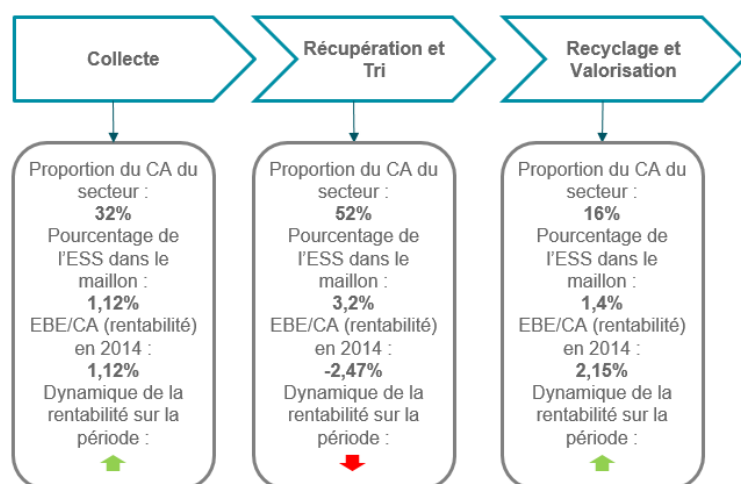
Présence dans le secteur

L'ESS est majoritairement présente sur le réemploi : en 2014, l'Ademe recense 5 600 entreprises dédiées au réemploi et à la réutilisation (environ 600 entreprises supplémentaires par rapport à 2012), dont 2 215 acteurs de l'économie sociale et solidaire et environ 2 900 acteurs de l'occasion. Deux caractéristiques majeures peuvent être relevées concernant le positionnement de l'ESS dans le secteur.

- **Les entreprises de l'ESS sont davantage positionnées en amont de la filière, dans les activités liées au réemploi et plus globalement à la prévention.** Hervé Defalvard, responsable de la chaire ESS de l'UPEMLV (Université Paris-Est-Marne-la-Vallée), estime que **80 %** de la part des entreprises ESS du secteur sont positionnés sur ces maillons.
- **Les entreprises d'insertion par l'activité économique sont par ailleurs très largement représentées. Les activités de collecte et de tri étant fortement utilisatrices de main-d'œuvre, notamment peu ou pas qualifiée, elles sont plus particulièrement propices au développement de ces structures pour construire des parcours de retour à l'emploi.**

« Les chômeurs ne sont pas durablement collecteurs. La collecte est une façon de se remettre dans un cycle d'emplois. », (Love your Waste).

Emmaüs est un acteur assez représentatif de ce positionnement. Essentiellement centré sur la prévention et le réemploi, le réseau assure parfois des prestations de gestion des déchets pour les collectivités locales et les éco-organismes. Cette partie de l'activité génère 200 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, mobilisant environ 4 000 compagnons et 2 000 salariés.



Source : CMI.

Sur la filière traditionnelle de la gestion des déchets, hors prévention/réemploi, l'ESS pèse, en CA et équivalent CA, 3,2 % du maillon récupération et tri.

Elle ne dépasse pas 1,4 % du CA des autres maillons.

L'ESS est considérée comme étant bien placée pour capter efficacement les déchets à la source (car plus de souplesse et de flexibilité pour offrir une offre sur mesure, à aller sur les gisements diffus) et sur leur action pour changer les comportements (ambassadeurs de tri dans les GMS) : c'est un gros potentiel de développement pour l'ESS, et un vrai enjeu pour une transition vers l'économie des ressources. L'entreprise Elise insiste en particulier sur le savoir-faire des franchisés, qui peuvent collecter des petits gisements à la source, dans les bureaux, de façon écologique et économique : « On est une petite fourmi très adaptable. La Poste qui se positionne aussi sur le créneau du tri sélectif n'arrive pas à être très compétitif pour s'adapter aux spécificités de chaque entreprise ». Elise est structurée en réseau de franchises, et de ce fait, a une capacité à être à la fois structurée, et adaptable sur le terrain. Ce type de structure est courant dans l'ESS et parfois surnommé « banc de poisson », doté d'une tête de réseau ou de fonctions supports communes, mais avec une grande autonomie et flexibilité de chaque entité.

De ce point de vue, l'ESS a tendance à adopter un modèle économique fondé sur des boucles courtes et de la prestation à façon plutôt que le modèle historique, fondé sur la massification et les économies d'échelle.

Zoom sur les ambassadeurs du tri :

L'ambassadeur du tri sélectif est chargé d'informer et de sensibiliser le public à la prévention et au tri des déchets et d'ordures ménagères, afin d'améliorer et d'augmenter la collecte de déchets triés. Pour cela il mène une politique de communication de proximité à travers des campagnes de sensibilisation, des ateliers, la mise en place de moyens de tri lors d'évènements. Ces actions peuvent prendre place dans les écoles, collectivités, entreprises, supermarchés, l'espace public, etc.

Si les acteurs de l'ESS sont davantage présents en réemploi et prévention, ils sont cependant loin d'être dominants sur ces maillons. Les sites internet de mise en relation, les dépôts-ventes, les revendeurs, les vide-greniers et les brocantes captent la plus grande partie de la valeur ajoutée sur le marché de l'occasion. D'où la nécessité pour l'ESS de développer une offre différenciante.

C'est ce qu'a notamment fait Envie en proposant de l'électroménager rénové garanti (ERG), dans un segment où l'électroménager de seconde main est revendu sans garantie. Ces acteurs doivent également contrer la concurrence forte des marques premier prix, qui peuvent recueillir la préférence des acheteurs face aux produits d'occasion. En lançant le 1^{er} octobre 2016 une nouvelle offre de réparation d'appareils de marque ayant déjà une certaine ancienneté, Envie participe pleinement au positionnement des biens de seconde main comme une alternative crédible à l'acquisition de produits neufs bon marché, tout en contribuant à l'affirmation du caractère pionnier de l'ESS sur ces sujets. À ce jour, l'offre est trop jeune pour pouvoir estimer la part de marché qu'elle sera en capacité d'atteindre. La diffusion de ce type d'offre dépend : de la puissance commerciale (lieux physiques de vente bien situés et accessibles, vente en ligne, service), du marketing adapté qui peut être déployé, et de la vitesse d'une transition de l'économie de la consommation vers une économie de l'usage. Cette transition pourrait être soutenue par la puissance publique, pour ces bénéfices globaux : préservation des ressources naturelles, emplois liés à la réparation, généralement locaux – avec une réduction des imports de certains biens manufacturés neufs.

Une prédominance des structures d'insertion

Dans le cadre des filières de REP, les éco-organismes, dépositaires des responsabilités de gestion des déchets par délégation des fabricants/distributeurs/importateurs de produits, remettent en concurrence les contrats établis avec les prestataires de recyclage tous les trois ans. Le choix de l'organisme est essentiellement fondé sur le critère prix. **Avec un positionnement sur le capital humain, volontairement privilégié au détriment de processus davantage automatisés, les structures d'insertion peinent à être compétitives face aux sociétés non-ESS et parfois internationales.** Par ailleurs, à l'exception des grands groupes d'insertion (comme Le Relais, Elise, Vitamine T...), elles n'ont bien souvent pas la taille suffisante pour répondre (seules) aux appels d'offres des éco-organismes, qui portent sur des territoires assez vastes.

Cette situation ne les empêche toutefois pas d'être présentes sur ces marchés. Les caractéristiques propres à l'ESS (ancrage territorial, objectif d'utilité sociale...) répondent à des exigences de plus en plus valorisées par la commande publique. S'associer à une entreprise ESS peut ainsi être une stratégie gagnante pour des acteurs non-ESS souhaitant mettre en avant une sensibilité sociale, qui pourra potentiellement faire pencher la décision d'attribution du marché en leur faveur.

Parler de concurrence pure entre les acteurs non-ESS et les acteurs de l'ESS serait donc erroné : les deux sphères passent souvent d'une relation de concurrence, puis de sous-traitance, à une relation plus partenariale de cotraitance pour remporter des marchés, pour réaliser des économies, et parfois pour une réelle synergie.

Une situation jugée positive par chacune d'entre elle : « *Aujourd'hui, la perception de la qualité du service rendu est un vrai avantage. Un service séduit par le contenu qu'il porte. Un mix de services par une entreprise privée et une entreprise de l'ESS a une vraie valeur aux yeux de donneurs d'ordres publics et privés (parce qu'ils en ont aussi besoin dans leur rapport RSE, avec une comptabilisation d'heures sociales ou handicap). Quand ils font appel à Elise, ils peuvent économiser une partie de leur cotisation AGEFIPH. [...] La mixité conventionnel/ESS est rassurante dans les deux sens (fiabilité, qualité du service) : cela permet d'avoir l'avantage des deux.* », Veolia.

« *Les structures ESS les plus petites sont souvent sous-traitantes des plus gros acteurs grâce à leur clause d'insertion. En ayant recours à un sous-traitant ESS, les entreprises conventionnelles peuvent se targuer de remplir cette obligation sans le faire elles-mêmes. On peut estimer que c'est un avantage que d'être ESS pour ces petites structures.* », Vitamine T.

Toutefois, cet équilibre est perçu par certains acteurs de l'ESS comme fragile :

« *Les clients recherchent un process technologiquement performant à un prix ultra-compétitif. La clause d'insertion, c'est la cerise sur le gâteau, c'est ce qui va nous distinguer. Mais aujourd'hui, les entreprises d'insertion n'ont pas le monopole de l'insertion. Si on a en face des conventionnels avec des commerciaux plutôt habiles qui mettent l'accent sur les engagements de leur entreprise en matière d'insertion, notre avantage disparaît.* », Vitamine T.

Au-delà de ces deux caractéristiques de l'ESS exclusives au secteur des déchets, **il est intéressant de souligner que la non-rémunération du capital, qualité intrinsèque aux entreprises de l'ESS, apporte un avantage concurrentiel qui peut s'avérer déterminant dans le secteur très évolutif du recyclage : la souplesse pour innover.**

« *Les structures d'insertion ont toujours été pionnières sur des marchés émergents. C'était le cas sur la gestion des déchets il y a dix ans, activité peu rentable. Les gros du secteur ne pratiquaient alors que l'enfouissement. [...] Les filières REP sont créées sous impulsion législative (EU et FR) ; la pression réglementaire crée le marché. Nous l'avons anticipé lorsque les fabricants et distributeurs d'électroménagers ont été tenus de prendre en compte la fin de vie des appareils. Il y a dix ans, quand nous avons répondu aux appels d'offres des éco-organismes pour la récupération et la dépollution de ces déchets, nous étions quatre à répondre. Lors de notre dernière réponse, nous étions une vingtaine de concurrents. La concurrence est de plus en plus forte. [...] Dans notre activité, les sauts technologiques sont problématiques. Envie 2e Nord a construit son activité sur le traitement des tubes cathodiques des téléviseurs. Nous avons toutefois réussi à anticiper et dépasser cette évolution grâce à un programme de R & D pour développer un process de traitement des écrans plats, breveté trois fois. Le coût du programme s'est élevé à 1 M€ sur deux ans, dont les deux tiers subventionnés par l'Ademe. Nous avons également fait appel au FEDER. [...] On peut dire que ce qui nous a en quelque sorte permis de défricher des secteurs non rentables, c'est l'absence d'actionnaires. Les exigences moins élevées sur le niveau de rentabilité nous donnent plus de temps pour nous lancer sur d'autres filières. Il n'y a pas d'impératif de court terme.* », Vitamine T.

De même que pour les circuits courts alimentaires, les centres de tri ont parfois intérêt à être relocalisés, avec de multiples bénéfices, en fonction des flux et de la densité des territoires : moins de matières et moins de kilomètres parcourus vers un centre d'enfouissement, une valorisation locale intégrant plus facilement des entreprises ESS dans plusieurs filières de recyclage. Ce type d'organisation sur un territoire reste à inventer, avec des possibles mutualisations entre les acteurs ESS, comme on en trouve entre producteurs agricoles.

« *Dans notre finalité, on est attaché à faire le plus de choses manuellement pour créer de l'emploi : sur la collecte, puis sur la vérification du tri. On crée dix fois plus d'emplois si on passe par nous que si on passe par la ville avec des grosses bennes et du tri industriel. De plus, le métier est compatible avec des personnes de profils différents.* », Elise.

Un risque est identifié (Suez Environnement) sur les places de marché concernant les flux de matières réutilisées. Il existe deux approches de l'économie circulaire : une vision localisée sur un territoire, avec un écosystème d'acteurs et des circuits courts, et de la création d'emploi local ; et une vision mondialisée sur les textiles ou le plastique, qui fonctionnent en flux internationaux et ne génèrent pas beaucoup d'emplois.

Éco-Emballage identifie des emplois ESS « *dans les centres de tri de petite taille, qui doivent rester en zone rurale, qui ne pourront pas être mécanisés. Il faudra trouver le point d'équilibre économique entre proximité et temps de transport et investissement* ».

Atouts et faiblesses

Les entreprises de l'ESS présentes sur ce secteur sont très variées. Une analyse transversale de leurs atouts et faiblesses serait artificielle.

Nous proposons donc ici d'analyser les acteurs en fonction des maillons de la chaîne de valeur : acteurs positionnés sur la collecte, sur le tri et traitement, et enfin les métiers plus représentatifs de l'économie circulaire (réemploi, réparation, revente...).

Concernant les acteurs de la collecte, plusieurs caractéristiques ressortent :

- Une *proposition de valeur* fondée à la fois sur une agilité importante avec une capacité à collecter de manière régulière des gisements de déchets qui sont considérés comme non intéressants par les majors conventionnels de la collecte – typiquement, déchets diffus (papiers de bureaux, gobelets pour recyclage, biodéchets de la restauration en petit volume...), ou sur des gisements spécifiques « REP » (ex. : D3E, meubles) ;
- Une *offre de services* souvent adaptée au contexte voire personnalisée – ce qui est possible à travers des réseaux horizontaux (ex. : réseau de franchises) dans lesquels les services proposés ne sont pas totalement industrialisés ;
- *Marché* : une très large gamme de clientèle – entreprises tertiaires et administrations générateurs de volumes de déchets de bureaux, petits commerces et restauration en ville (générant des gisements diffus...) mais aussi en lien avec les collectivités et éco-organismes pour les gisements REP ;
- *Ressources et partenaires* :
 - o Des partenariats de longue durée avec des acteurs de l'économie conventionnelle (typiquement Veolia ou Suez), afin d'offrir des services complémentaires de collecte de gisements (exemple : Elise, réseau d'entreprises adaptées, en partenariat avec Veolia).
 - o Un ancrage territorial souvent fort – structures d'insertion ou entreprises adaptées très ancrées dans leur territoire, ayant une image globalement positive, et bénéficiant de soutiens publics (principalement : collectivités, DIRECCTE) pour leur impact social positif.

Concernant les acteurs du tri et traitement :

- Une *proposition de valeur* fondée sur un fort engagement social pour l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (« le déchet support d'insertion ») et une valorisation de l'emploi local. Mais une tension sur le niveau de technicité par rapport aux exigences du marché, notamment vis-à-vis des nouvelles exigences (niveau de traitement attendu dans les REP – besoin d'investir dans des outils industriels lourds), qui tend à affaiblir leur positionnement ;

- Un positionnement en termes d'*offre de services* principalement sur certains gisements REP historiques (D3E, meubles, textiles) ;
- Marché : un marché concurrentiel, où les acteurs privés conventionnels peuvent se trouver avantagés en termes de puissance d'investissement en capital pour les sites de tri et traitement ;
- Ressources et partenaires : un *turnover* naturel au sein des entreprises d'insertion, de réels partenariats avec de grands acteurs privés conventionnels qui ont pris le relais d'une logique de sous-traitance.

Concernant les acteurs du réemploi, de la réparation, de la revente, plusieurs caractéristiques ressortent :

- Une *proposition de valeur* fondée à la fois sur une intensité en main-d'œuvre de ces acteurs de l'ESS qui permet de réaliser des métiers de réparation nécessitant des volumes horaires de travail élevés et une technicité parfois importante ;
- Une *offre de services* flexible, capable de s'adapter aux nouveaux produits mis sur le marché (évolution rapide des technologies notamment pour tous les produits à dimension électronique) ;
- *Marché* : un marché vaste, mais plus ou moins favorable. Pour la réparation, de vrais segments de marchés intéressants (ex. : lits d'hôpitaux réparés de seconde main moins onéreux que du neuf, entretien et réparation d'appareils de réfrigération pour les magasins de la grande distribution) et d'autres segments où la compétition sur les prix rend les produits de seconde main moins compétitifs (ex. : ERG, électroménager rénové garanti, en concurrence avec l'électroménager *low cost* – entrée de gamme dont les prix sont très bas – et avec les sites de revente en ligne comme « Le bon coin ») ;
- *Ressources et partenaires* :
 - o Un ancrage territorial souvent fort – structures d'insertion ou entreprises adaptées très ancrées dans leur territoire, ayant une image globalement positive, et bénéficiant de soutiens publics (principalement : collectivités, DIRECCTE) pour leur impact social positif.

Notons enfin un dernier segment émergent, celui des jeunes pousses de l'économie de fonctionnalité et de l'optimisation des ressources qui ont généralement moins de deux ans d'existence.

- Ces *start-up* sont fréquemment basées sur des modèles de plateforme web ou d'application smartphone, pour mettre en relation les acteurs : prêt d'un objet ou outil à un tiers (ex. : Mutum), mise à disposition d'inventaires alimentaires à des associations (ex. : Eqosphere), géolocalisation de produits alimentaires frais (à consommer le jour même) pour achat à prix réduit (ex. : Optimiam)... Ces entreprises nous paraissent avoir un réel potentiel disruptif, à court ou moyen terme, selon les gisements ou acteurs qu'elles adressent.
- D'autres se positionnent sur la réduction des déchets d'emballage, notamment en proposant des activités de consigne (d'emballages en verre) ou de vente en vrac. Le retour à la consigne et au vrac (qui avaient quasiment disparu en France) fait actuellement l'objet d'une étude de l'Ademe. La consigne de bouteilles de boissons est principalement le fait d'industriels (bière, cidre) qui disposent des flux et des moyens d'investissements nécessaires (ex. : flotte logistique, laveuses), néanmoins des schémas locaux de consigne d'emballages diversifiés par des acteurs de l'ESS se développent en région. Le couplage consigne et vrac liquide est également un nouveau modèle, pratiqué par « Jean Bouteille » (SARL R Cube) dans la région Hauts de France, en rayon dans la GMS bio spécialisé d'acteurs ESS (réseau Biocoop). Ces acteurs commencent à se structurer en réseau (Réseau Vrac, et Réseau Consigne).

La grande diversité de ces jeunes pousses ne permet pas d'écrire une proposition de valeur unique, mais nous pouvons identifier quelques points communs entre elles. La valeur se situe dans l'« interface client », le modèle est fréquemment « asset light » (pas ou peu d'actifs physiques, à l'exception d'outils

numériques), les valeurs portées sont généralement fortes (priorité à la préservation de l'environnement, accès à l'alimentation pour tous...).

Le tableau ci-dessous reprend des atouts et faiblesses concernant les trois maillons principaux de la chaîne de valeur décrits plus haut.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- La non-rémunération du capital améliore la capacité d'investissement dans les évolutions technologiques.- Volonté croissante des acteurs conventionnels d'associer des entreprises ESS locales dans les projets, qui séduit les donneurs d'ordres privés et publics.- Des acteurs en réseau avec une visibilité nationale et bien structurée (ex. : Elise).- L'agilité des acteurs ESS sur le terrain, au plus près des habitants ou des entreprises.- L'emploi local est de plus en plus valorisé dans les consultations publiques.- Le secteur ESS attire de plus en plus des profils compétents.	<ul style="list-style-type: none">- Les structures d'insertion n'ont pas le monopole de l'insertion. Les entreprises privées peuvent valoriser leurs propres engagements sociaux.- Certains acteurs de l'ESS sont réfractaires à la culture du secteur non ESS et à toute forme de partenariat.- L'organisation en fédération peut donner des postures différentes entre entité, et rendre difficile les prises de décision et les accords avec des acteurs conventionnels.- Les acteurs ESS ne sont pas facilement identifiables sur les territoires, et n'ont pas la taille requise pour répondre durablement à des marchés volumineux.- Certains sites sont soumis à une réglementation démesurée (ICPE).

Success stories

Moulinot Compost & Biogaz, entreprise d'insertion créée en 2013 (ESUS depuis 2016)

- Activité : mise en place du tri de biodéchets pour les acteurs de la restauration
- Modèle économique : l'entreprise développe une offre de service complète :
 - accompagnement à la mise en place du tri à la source des biodéchets dans les locaux des clients ;
 - collecte des biodéchets mis à disposition par les clients dans des bacs roulants et garantie d'un traitement par méthanisation ou compostage des biodéchets collectés et d'un retour au sol des amendements produits ;
 - études et conseils pour la prise de décision du déploiement de la collecte et du traitement des biodéchets.
- Nombre de salariés (2016) : 14 dont 5 en insertion
- Territoire d'activité : Région parisienne
- Typologie de la clientèle : restaurateurs, collectivités, restauration collective.
- Chiffres clés : 4 104 tonnes de biodéchets collectés et valorisés, 246 240 m³ de biogaz produits, 3 899 tonnes d'engrais produites

Groupe Vitamine T, Groupe d'insertion créé en 1978

- Activité : métiers de services, de l'économie circulaire, des solutions RH et du maraîchage biologique
- Modèle économique : Le groupe compte 16 filiales, dont 4 pour la gestion des déchets, plutôt présentes dans les Hauts-de-France :
 - Envie Nord (créée en 1992) : activité de rénovation et vente d'électroménager d'occasion, 263 salariés, 12 M€ de CA en 2015, que du B2C
 - Inser'Croix (reprise d'une structure existante en 2013) : activité de collecte et reconditionnement de palettes en bois, 94 salariés, 500 000 € de CA en 2015, 90 % de B2B et 10 % de B2C
 - Envie 2e Nord (créée en 2004) : activité de collecte, traitement et valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE) et des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), 150 salariés, 2 M€ de CA en 2015, que du B2B
 - Soluval (créée en 2009) : activité de collecte, traitement et valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) entretien automobile, vente de véhicules d'occasion et pièces détachées, 38 salariés, 2,6 M€ de CA en 2015, 80 % de B2B et 20 % de B2C
- Chiffre d'affaires (2015) : environ 17 M€ pour les activités de gestion des déchets
- Facteurs de succès : veille active pour anticiper les sauts technologiques (ex. : programme de R & D pour développer un *process* de traitement des écrans plats), gouvernance ne freinant pas la prise de risque, partenariat structurant avec Veolia pour gagner les appels d'offres
- Nombre de salariés (2015) : près de 550 salariés pour les activités de gestion des déchets
- Territoire d'activité : Hauts-de-France
- Typologie de la clientèle : particuliers, collectivités, entreprises pour les activités de gestion des déchets
- Chiffres clés : environ 6 600 produits référencés, fournis par 700 producteurs

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

Les évolutions prévisionnelles de la demande et de l'offre

La demande

La reprise du secteur de la construction depuis 2016 pourrait en théorie replacer la production de déchets sur une trajectoire de légère croissance. Mais la tendance est globalement à la stabilité, voire à la diminution d'ici 2020. À court terme, la croissance de la production de déchets du secteur de la construction devrait être compensée par la diminution de la production sur d'autres segments, en particulier les déchets ménagers, toujours en prévision à la baisse.

À plus long terme, des effets importants sont attendus du Plan national de réduction des déchets, visant, pour la période 2014-2020, à découpler la production de déchets de la croissance économique. L'objectif associé est une diminution de 7 % de la production des déchets et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010 et au minimum une stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques et du BTP d'ici à 2020.

L'offre

Gestion des déchets

Le secteur devrait poursuivre son essor en 2017¹⁸ :

- Après deux années de croissance atone, le **segment de la collecte** des déchets devrait renouer avec une forte dynamique. En 2017, les prévisions font état d'une augmentation du chiffre d'affaires des activités de collecte de l'ordre de 2 %. Des opportunités d'affaires sont en effet identifiées en lien avec l'obligation pour les entreprises de trier à la source leurs déchets et la possibilité pour les collectivités d'imposer une collecte séparée des biodéchets auprès des ménages.
- Concernant le **traitement** et l'élimination des déchets, le chiffre d'affaires du secteur est prévu en hausse en 2017 à hauteur de + 3,5 % en raison d'une combinaison de facteurs : atténuation de la pression sur les prix des donneurs d'ordres face un besoin croissant d'expertises pointues et de spécialités par gisement ; impacts de la réglementation (loi sur la transition énergétique) sur la réduction des déchets stockés et priorité donnée au recyclage et la méthanisation avec des perspectives de doublement de la consommation de biogaz sur la période 2015-2018.

La **tendance du secteur aux alliances et partenariats stratégiques entre opérateurs** (entre grandes entreprises du recyclage et grands groupes producteurs de déchets, entre grandes entreprises du recyclage et *start-up*, entre grandes entreprises du recyclage et l'ESS...) **devrait se poursuivre dans les prochaines années**, les grandes entreprises du recyclage étant très soucieuses de se repositionner sur l'ensemble du cycle de vie des déchets et des boucles de valorisation pour élaborer des offres globales, maintenir leur positionnement sur le marché et leurs marges.

Les « purs services » devraient continuer à perdre de la vitesse. Par ailleurs, on raisonne davantage sur des logiques de territoire plutôt que selon des matières (ordures ménagères, déchets industriels banals, etc.) : le modèle historique des professionnels des déchets, fondé sur d'importants volumes, n'est aujourd'hui plus adapté.

Les acteurs du secteur devront rebâtir leur stratégie pour investir des segments tels que la collecte sélective auprès des PME, le traitement des déchets issus du BTP, la valorisation des biodéchets ménagers, etc. et répondre également à la demande croissante des collectivités et des entreprises sur l'économie circulaire.

De nouvelles filières REP pourraient voir le jour

¹⁸ Source : Étude Xerfi 2016 sur le marché des déchets.

Avec la diversification des gisements de déchets et l'apparition de gisements à fort contenu technique ou technologique, la mise en place de nouvelles filières REP, déjà amorcée, pourrait se poursuivre. Ces REP spécialisés devront s'appuyer sur des expertises pointues.

Réemploi :

Concernant le **réemploi**, le marché devrait progresser dans les prochaines années, pour les raisons suivantes :

- 47 % des Français ne seraient pas encore consommateurs de biens de seconde main, ce qui laisse une marge de progression importante pour le secteur ;
- si l'achat d'occasion s'est essentiellement renforcé sous l'effet de la crise et des restrictions financières des ménages, celui-ci s'inscrit de plus en plus dans une logique de consommation responsable, qui est en plein essor.

L'impact du numérique

L'innovation dans le champ du recyclage, couplée aux mouvements de fusions et de rapprochements, devrait permettre de soutenir le développement de la filière valorisation avec de nouvelles offres positionnées sur l'ensemble du cycle de vie des déchets et des boucles de valorisation dans un souci de couvrir le marché, sur un territoire donné.

Les technologies numériques constituent également un facteur de croissance du marché de l'occasion et d'optimisation de la gestion des déchets.

Dans le secteur des biens d'occasion, le développement des sites d'annonce et des places de marché a très largement favorisé l'essor des pratiques multiusages des objets. La vente en seconde main par Internet pesait déjà pour 30 à 35 % des ventes en 2015, une part qui sera amenée à progresser dans les prochaines années. À noter que les acteurs traditionnels investissent de plus en plus ces canaux de commercialisation pour compléter leur offre en magasins physiques.

« Il y a un vrai impact du numérique sur la distribution en B2C. Nous avons actuellement sept magasins physiques pour la vente d'appareils électroménagers d'occasion, et nous réorientons progressivement la vente vers Internet (Leboncoin.fr, places de marché...). C'est particulièrement fort pour Soluval et les pièces détachées, qui ne se vendent quasiment plus en comptoir, mais presque exclusivement sur Internet, via le site Opisto qui regroupe les revendeurs. », Vitamine T.

Le numérique évolue progressivement d'un besoin de traçabilité à une simplification de la relation client. Du côté de la gestion des déchets, les nouvelles technologies numériques offrent de réelles possibilités d'optimiser les *process* de collecte, tri et traitement. Des capteurs sont utilisés afin de contrôler le niveau de remplissage des conteneurs et d'adapter les flux de ramassage, le tri optique et la robotisation permettent d'accroître de manière substantielle la qualité et l'efficacité des opérations de tri et de traitement. Le numérique constitue par ailleurs un formidable outil au service de l'action prédictive, l'utilisation simultanée du *big data* et des nouvelles applications permettant de mieux prédire les flux de déchets.

Le numérique rend possible la réponse à des besoins émergents : le Collect On Demand. Il s'agit pour un acteur privé, public ou un particulier de commander le retrait d'un produit encombrant ou pas, à une adresse souhaitée (Suez Environnement). Les questions logistiques sur ces flux diffus sont à l'étude, avec potentiellement des acteurs ESS pertinents pour l'étape de collecte et de transport.

En termes d'économie circulaire, le second impact majeur du numérique concerne la possibilité accrue d'économiser les ressources naturelles, et de maximiser l'usage des produits existants, plutôt que de produire puis jeter de nouveaux biens, par une mise en relation de l'offre et de la demande géolocalisée. En l'occurrence, de jeunes acteurs numériques se positionnent pour développer l'économie de fonctionnalité (ex. : prêt d'objets entre particuliers avec Mutum ou Sharevoisins, prêt ou location de

véhicules entre particuliers, car sharing avec Sharette, covoiturage...) ou la réduction du gaspillage alimentaire (ex. : EgoSphere, Optimiam).

Le potentiel d'emplois

L'emploi dans le secteur sera marqué dans les prochaines années par l'impact de l'innovation et de la (re)structuration de la filière valorisation : avec de nouvelles offres positionnées sur l'ensemble du cycle de vie des déchets et des boucles de valorisation.

L'emploi sera également marqué par l'émergence de nouvelles filières REP très spécialisées associées à la diversification des gisements de déchets et par le développement des technologies numériques comme facteur d'accélération des pratiques multiusages des objets, outil de traçabilité des déchets et d'optimisation des *process* de collecte, de tri et de traitement, facteur d'émergence de nouveaux services (Collect On Demand).

Dans le secteur des déchets, comme dans d'autres secteurs liés à la transition écologique, la possibilité de créer de très nombreux emplois additionnels en ESS (ou de réaliser un gain de part de marché par rapport aux « non ESS ») avec un type de métier et un niveau de rémunération similaire aux métiers connus actuellement, nous paraît peu probable. Aussi, l'observation d'activités émergentes, comme celles de la *start-up* Yoyo sur plusieurs agglomérations donnent à voir de nouveaux modèles gagnants-gagnants qui parfois créent peu d'emplois à la tonne collectée, mais augmentent le taux de tri. Yoyo permet une collecte sélective de bouteilles de PET par les ménages grâce à l'assistance d'un *coach* de quartier, et récompense les ménages pour ce geste de tri orienté avec des réductions ou des offres gratuites (alimentation, loisirs culturels).

Il est important de tenir également compte du potentiel social et économique de nouvelles activités avec un nouveau partage de la valeur économique liée à la collecte, au tri, et aux prix de revente des matières. Certains emplois pourraient par ailleurs être directement logés chez les émetteurs. Ainsi, en Suisse – et notamment sur la ville de Zurich – ce sont les acteurs du BTP qui emploient sur certains de leurs chantiers des personnes chargées de la déconstruction fine et du pré-tri des matières *in situ*, et non un prestataire « déchets ».

Aussi, il sera du ressort des acteurs de l'ESS d'interroger leurs modèles économiques et les structures qui les portent (entreprises d'insertion, associations portant des programmes d'ambassadeurs de tri, autres formes juridiques), si elles souhaitent matérialiser un potentiel d'emploi conséquent sur les métiers de la gestion des déchets et de l'économie circulaire.

Les perspectives d'évolution de l'ESS

Le potentiel d'emploi et de développement de l'ESS se situe majoritairement dans la collecte de gisements spécifiques, la prévention et la valorisation pour quelques acteurs spécialisés.

Dans la collecte des déchets, la mise en place de filières de recyclage nécessite un tri à la source qui bénéficie aux entreprises ESS. L'ESS est alors *boostée* par les volumes et le nombre croissant de produits devant faire l'objet d'un tri sélectif. Sur l'exemple du papier, 50 % n'est ni collecté ni recyclé, alors que le *process* est connu et maîtrisé. Cela représente un potentiel important pour Elise qui représente 10 % du marché avec 300 ETP. Eco-emballage note tout de même que le secteur de la collecte est accidentogène, que le milieu du recyclage est très industrialisé et les contraintes de sécurité peuvent désavantager les profils en insertion. L'éco-organisme envisage plutôt un développement d'emplois ESS dans la collecte intermédiaire de nouvelles filières avec des petits objets à manipuler. Ces secteurs offrent de belles perspectives de développement pour l'ESS dans les 10 à 15 prochaines années, temps nécessaire pour que l'industrialisation se mette en place.

L'ESS est également pertinente pour sa capacité à intervenir sur le terrain, pour des actions de communication, sensibilisation, médiation. S'adresser aux habitants nécessite un nombre important de relais. Deux difficultés sur ce gisement : Les compétences requises pour un ambassadeur de tri ne

doivent pas être négligées. Elles nécessitent des profils de pédagogues suffisamment solides psychologiquement pour faire du porte à porte, et comprendre les ressorts émotionnels des personnes auprès desquelles ils agissent. D'autre part, ces activités de prévention reposent sur un modèle économique qui reste difficilement équilibré. La démonstration que des « heures homme » vont générer des économies sur le non-traitement de déchets est à diffuser, et se heurte à la vision budgétaire « en silo » des collectivités (budgets « déchets » gérés indépendamment des autres budgets). De telles fonctions d'ambassadeur de tri sont également possibles dans les centres commerciaux, les grandes entreprises, les chantiers de BTP. Selon Elise, « *la sensibilisation et l'animation sont des étapes clés pour optimiser les volumes captés* ». Le plus gros gisement d'emplois serait sur les grandes agglomérations qui ont de gros projets d'urbanisme.

Sur les différents maillons, nous pouvons donc décrire les principaux enjeux pour les acteurs de l'ESS.

Pour les acteurs de la collecte en particulier, il s'agit de :

- Soutenir leur *proposition de valeur* en démontrant les impacts triplement positifs (économiques, sociaux, environnementaux) de schémas de collecte de gisements diffus réalisés par les acteurs de l'ESS et en renforçant la communication sur les savoir-faire, proposer de nouveaux modes de contractualisation aux collectivités permettant de rémunérer la prestation de tonnes « déroutées » et de déchets fatals évités, quand ils sont réinjectés dans des boucles locales de matières et qu'ils ont des effets globalement positifs sur l'économie locale ;
- En termes d'*offre de services*, être en capacité à plus grande échelle de **combiner** collecte diffuse et gestion optimisée des matières en aval et prendre position en l'amont, en captant les gisements de matières, produits ou ressources à la source, avant leurs entrées dans le circuit des déchets, et d'allier les forces de l'ESS avec l'innovation numérique ;
- *Ressources et partenaires* : favoriser une organisation en réseaux pour être en mesure de créer et diffuser des services sur tout le territoire.

Pour les acteurs du tri et traitement, il s'agit de :

- Soutenir leur *proposition de valeur* en démontrant les impacts triplement positifs (économiques, sociaux, environnementaux) des maillons tri et traitement réalisés sur les territoires par les acteurs de l'ESS ;
- Prendre les virages technologiques concernant *l'offre de services* des acteurs, augmenter les volumes traités avec des installations adaptées et créer des partenariats. Selon les acteurs non-ESS, les acteurs structurés en fédération ou franchise sont les mieux préparés (homogénéité des pratiques, compétences des équipes de direction) ;
- Prendre position et conforter les positions existantes sur les diverses REP, et potentiellement sur des REP ou gisements nouveaux (ex. : déchets du BTP) ;
- *Ressources et partenaires* : agir pour que les dispositifs de soutien à l'innovation et à l'investissement soient pertinents pour leurs activités, c'est-à-dire ciblés sur des innovations à la fois technologiques et organisationnelles, et le plus souvent sur des expérimentations à des échelles moindres. En effet, les acteurs ESS peinent parfois à trouver des guichets de financement « à leur taille ».

Pour les acteurs de la réparation et du réemploi, il s'agit de :

- Soutenir leur *proposition de valeur* en démontrant leurs impacts triplement positifs (économiques, sociaux, environnementaux) ;

- En termes d'*offre de services*, allier l'innovation numérique avec les forces de l'ESS, en développant des services et des interfaces clients à la pointe de la technologie. Le commerce étant dans sa globalité en pleine révolution numérique (e-commerce, réseau de points de vente et/ou livraison à domicile), l'ensemble des acteurs doit s'adapter pour proposer des produits (y compris réparés ou de seconde main) par les nouveaux canaux préférés des consommateurs. Concernant la clientèle B2C, les offres de réparation des acteurs de l'ESS mériteraient d'être mieux *marketées* ;
- *Ressources et partenaires* : agir pour que les dispositifs de soutien à l'innovation et à l'investissement soient pertinents pour leurs activités (voir ci-dessus).

Enfin, pour les « pépites numériques », la différenciation entre pépite ESS et non ESS pourrait également être saisie comme argument de développement et d'efficacité économique. La recherche d'impact social et/ou environnemental positif, assorti d'une viabilité économique (sans que l'effet recherché unique soit un retour financier élevé pour le fondateur ou pour l'investisseur en capital dans la *start-up*), sont des arguments qui ne sont pas assez mis en avant.

Opportunités et menaces globales pour les acteurs ESS dans ce secteur :

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Saisir les financements spécifiques pour les entreprises ESS, notamment sur la R & D autour de la valorisation, qui constituent une différenciation majeure. - Agir en cohérence avec une législation forte sur l'économie circulaire qui porte le développement du secteur. - Un secteur également porté par une évolution des comportements vers du zéro déchet ou au moins du recyclage, et vers une propension à l'économie et la frugalité pour raisons économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le terrain, pour les acteurs non-ESS, un manque d'habitude à travailler avec l'ESS : la conduite du changement reste à mener pour établir des partenariats plus nombreux. - Le marché n'est pas totalement concurrentiel : des collectivités collectent gratuitement des déchets dans les services publics. - L'innovation est davantage tournée vers les innovations technologiques que vers les innovations sociales ou organisationnelles, qui sont pourtant indispensables à l'essor de l'économie circulaire. - Une demande clients (privée, publique, particuliers) encore insuffisante en volume à l'échelle territoriale pour rendre une partie des <i>business models</i> viables

Enjeux et leviers de développement de l'ESS : recommandations

Afin de se saisir pleinement de ces opportunités de marché, l'ESS doit relever deux principaux défis :

1. Démontrer à ses clients (collectivités, clients individuels) la performance de son offre – et ses impacts positifs systémiques – création ou maintien d'emploi, insertion, réelles économies de ressources, production de produits de seconde main, services d'économie de fonctionnalité et services pratiques innovants générant des économies ; et agir au plan réglementaire en conséquence, en renforçant des activités de relations institutionnelles par ses structures et collectivement ;
2. Saisir des leviers (marketing, innovation) pour innover (notamment dans le domaine numérique), se positionner sur de nouveaux gisements et/ou changer d'échelle ;

Le développement de l'ESS sur le secteur reposera également sur un double accompagnement des pouvoirs publics et des collectivités visant à :

3. Utiliser le levier de la commande publique pour stimuler la demande et l'innovation, tant technique que organisationnelle et contractuelle.

Orientations stratégiques et leviers associés		Type de levier	Acteurs concernés par la mise en œuvre
Orientation stratégique	Peser collectivement en démontrant les impacts positifs systémiques des offres des acteurs de l'ESS		
Levier associé	<p>Création d'un comité de filière (territorialisé au besoin) des acteurs ESS de l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer ensemble l'évaluation de l'impact positif des acteurs (économie, emplois, insertion, ressources) et l'argumentaire associé ; - étudier l'effet de levier de l'euro public investi (notamment en création d'emploi), ou l'impact de l'euro dépensé par les collectivités ; - développer des propositions réglementaires/fiscales. <p>Ce levier est considéré comme primordial en raison du besoin de proposer et justifier (sur la base d'études de cas, concrets et par des chiffres agrégés sur un territoire ou à la maille nationale) l'efficacité économique globale des acteurs de l'ESS dans le champ de l'économie circulaire. En particulier, l'intensité en main-d'œuvre (insertion ou non) est un des points forts des acteurs, ainsi que leur capacité à proposer des modèles d'économies de ressources naturelles viables.</p> <p>Les difficultés possibles sont de créer un comité proactif et dynamique, qui puisse agir tant à l'échelon national qu'à des échelons régionaux et locaux, dans le dialogue avec les collectivités locales ou acteurs institutionnels apportant leurs soutiens ou leurs financements à l'écosystème ESS de l'économie circulaire.</p> <p>Ce comité doit pouvoir porter des messages forts à court terme pour renforcer la position de l'ESS au service de l'économie circulaire, et prévoir également des actions de moyen et long terme pour être force de propositions (réglementaire, fiscalité) au plan national et européen.</p> <p>Levier prioritaire</p>	Communication, propositions et plaidoyer	Acteurs de l'ESS DIESS, ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Orientation stratégique	Expérimentation, innovation, essaimage		
Levier associé	<p>Développement (à accompagner/favoriser) du réemploi, de l'achat d'occasion, du prêt/de la location, en particulier avec allongement de la durée de vie des produits, pièces détachées, réduction du gisement de déchets. En particulier, dans le secteur du BTP en faisant émerger une offre « Déconstruction fine, réemploi, valorisation », notamment <i>via</i> des opérations pilotes (à des échelles territoriales et non bâtiment, favorisant la coopération territoriale), la création des fonctions manquantes (plateformes physiques, plateformes numériques).</p> <p>Remarque : le développement de l'économie de fonctionnalité peut dans certains cas être accéléré par le numérique, dès lors que les outils mis en place (exemple : sites web) sont à niveau (ergonomiques, référencés, efficaces).</p> <p>La réalisation d'expérimentations grandeur nature, portant sur des innovations techniques, organisationnelles et/ou sociales doit être renforcée, afin de tester de nouvelles solutions et de nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire – en réponse à des besoins non couverts (notamment en référence aux objectifs fixés dans la loi) : valorisation (et retour au sol) des biodéchets, renouvellement urbain et aménagement/construction...</p> <p>Les difficultés principales sont relatives à la multiplicité des acteurs, et au besoin récurrent d'agir « en boucles locales » sur des territoires, plutôt qu'uniquement en filières. Les bénéficiaires de ces solutions circulaires sont généralement partagés entre acteurs, ce qui incite à mettre en place des dispositifs d'innovation et d'expérimentation multipartenaires.</p> <p>L'innovation numérique par les acteurs de l'ESS en faveur de l'économie de fonctionnalité et plus largement des économies de ressources naturelles est également à soutenir.</p> <p>Levier prioritaire.</p>	Nouvelles offres: innovation, communication	Acteurs du soutien à l'innovation Ademe, État, régions, collectivités, aménageurs, bailleurs, acteurs privés de la filière dont ESS.
Orientation stratégique	Faire levier à travers la commande publique et les dispositifs impulsés par la puissance publique		
Levier associé	<p>- Favoriser les réponses conjointes aux appels d'offres (non-ESS/ESS) et faire connaître d'autres modes de contractualisation que les marchés « déchets » habituels, telles que le mandatement pour service d'intérêt général (exemple SIEC sur TLC sur Eurométropole Strasbourg).</p> <p>- Favoriser les démarches de coopération écoterritoriales (PTCE dédiés à l'économie circulaire, comme le PTCE EcoTer/Epinal, PTCE de Rennes Metrople, Organic Vallée Lauragais...).</p> <p>L'habitude a été prise par les acteurs publics et les industriels pendant plusieurs décennies de déléguer ou de contractualiser pour l'évacuation et le traitement des déchets. L'étude a permis d'ouvrir un champ de créativité, qui concerne au premier chef les collectivités, pour repenser leur appréhension de l'économie circulaire, et la façon dont la commande publique peut la soutenir sur le territoire.</p> <p>En particulier, l'approche consistant à « gérer les déchets » diffère totalement de celle de « prévenir la production de déchets » et de considérer les matières et ressources du territoire comme des « supports » à d'autres activités économiques (filiales du réemploi/réparation, générant des</p>	Soutien par la demande	Syndicats/EPCI, collectivités, RTES, État (AAP/soutien au PTCE, ZGZD...).

	<p>emplois directs et indirects, à dimension souvent inclusive). Le levier porte donc sur la capacité des acteurs publics et ESS à imaginer puis déployer ensemble de nouvelles logiques. L'effort principal consiste à porter à la connaissance des collectivités les différents schémas qui peuvent leur être bénéfiques (en termes d'équation économique directe et de retombées territoriales positives).</p> <p>Levier prioritaire.</p>		
--	--	--	--

SIGLES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
APF	Association des paralysés de France
B2C	Business to consumer
BTP	Bâtiments et travaux publics
CA	Chiffre d'affaires
CAGR	Compound annual growth rate – Taux de croissance annuel moyen
CNEI	Conseil national des entreprises d'insertion
CNLRQ	Comité national de liaison des régies de quartier
DEEE	Déchets électriques et électroniques
DMA	Déchets ménagers et assimilés
EA	Entreprise adaptée
EBE	Excédent brut d'exploitation
ERG	Électroménager rénové garanti
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESS	Économie sociale et solidaire
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
ETP	Équivalent temps plein
EU	Europe
FEDER	Fonds européen de développement économique régional
FR	France
GMS	Grandes et moyennes surfaces
IAE	Insertion par l'activité économique
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
Loi LTECV	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
NAF	Nomenclature d'activités françaises
R & D	Recherche et développement
REP	Filière de responsabilité élargie du producteur
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative et participative/Société coopérative de production

UNEA	Union nationale des entreprises adaptées
UPEMLV	Université Paris-Est-Marne-la-Vallée
VHU	Véhicule hors d'usage

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Index des figures

Figure 1 – Déroulé de l'étude

Figure 2 – Méthodologie d'analyse quantitative de la dynamique de l'ESS dans les quatre secteurs considérés

Figure 3 – Chaîne de valeur de la gestion des déchets

Figure 4 – Évolution de la production de déchets en France entre 2004 et 2012

Index des tableaux

Tableau 1 – Réemploi et réutilisation dans l'ESS et les filières de l'occasion en 2013

PERSONNALITÉS CONSULTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

Sophie BAYOU	Déléguée générale, groupe Elise
Manuel BURNAND	Directeur général, FEDEREC
Jean-Christophe DELALANDE	Directeur du pôle Offre de services, Veolia
Fabien DELORY	Directeur, Moulinot
Pierre DUPONCHEL	Président fondateur, Le Relais
Théo GASQUET	Chargé de communication externe, Leboncoin.fr
Catherine GOMY	Déléguée générale, Réseau Envie
Mathieu GROSSET	Directeur général, Juratri
Pascale GUIFFANT	Directrice adjointe, direction Développement durable, Suez Environnement
Mathieu LAGACHE	Directeur du développement, Groupe Vitamine T
Sophie LEGAY	Directrice des opérations, Éco-Emballage
Jérôme PERRIN	Président, Love your Waste
Pauline ROUSSEAU	Responsable de la communication externe et de la marque, Leboncoin.fr
Ainsi que :	
Sylvie PADILLA	Responsable du Service entreprises et éco-technologies, Ademe
Roland MARION	Service consommation et prévention, Ademe
Agnès JALIER-DURAND	Animatrice de réseau (réemploi-réutilisation, programme national de prévention des déchets 2014/2020), Service consommation et prévention, Ademe
Dimitri CALLENS,	Administrateur, Réseau des ressourceries
Justine JOURDAIN	Chargée de mission développement, la Fédération des entreprises d'insertion
Stéphanie MABILEAU	Responsable des filières Environnement, Emmaüs

BIBLIOGRAPHIE

- Le marché de la gestion des déchets, Xerfi, 2016.
- Chiffres clés déchets 2015, Ademe.
- Recyclage en France : comprendre un secteur en pleine mutation, Écogisements, Livre Blanc, 2016.
- Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2014, Ademe.
- Les secondes vies des objets : les pratiques d'acquisition et de délaissement des produits de consommation, Crédoc, 2012.
- L'économie circulaire, combien d'emplois ?, France Stratégie, Note d'analyse, n°46, avril 2016.

Crédits photographiques

Couverture (horizontalement de gauche à droite) : © GettyImages.

Avec près de 345 millions de tonnes produites en 2012, la production de déchets recule légèrement depuis quelques années, sous l'effet notamment du ralentissement de la construction, principal générateur de déchets. En revanche, les montants dépensés pour leur gestion n'ont cessé d'augmenter. Avec 5 600 entreprises, les acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sont majoritairement présents sur le secteur du « réemploi ». Dans la filière de la gestion des déchets, l'ESS pèse 3,2 % du maillon « récupération et tri » en chiffre d'affaires et équivalent chiffre d'affaires. Elle ne dépasse pas 1,4 % du chiffre d'affaires des autres maillons : collecte, recyclage et valorisation. La présente étude établit un état des lieux du secteur de la prévention et de la gestion des déchets. Elle analyse le développement de la demande et de l'offre. Elle identifie les différents gisements d'emploi potentiels afin de déterminer les leviers et les freins à une meilleure pénétration de l'ESS dans le secteur. Sur cette base, elle propose des perspectives d'évolutions du secteur ainsi que des recommandations pour permettre à l'ESS de répondre avec plus d'acuité aux besoins du secteur.